

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Jeudi 06 février 2020**

Sur convocation du 31 janvier 2020  
La séance débute à 18h00

**Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MASSON Julien, M. COLLAUD Alain, Mme GIRARDEY Stéphanie**

**Sont absents et excusés : Mme BELOTTI Florence, Mme DUC Marie-Laurence, Mme VEUJOZ Patricia**

**Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Budget communal - Annulation de titres sur exerce antérieur,
- Convention pluriannuelle de pâturage secteur Cochettes.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour de manière cohérente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 : Compte de gestion 2019 Budget communal**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal de la commune établi par Madame le Receveur Municipal :

Résultats du compte de gestion 2019 :

Budget principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration du résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	149 895,24	/	-250 028,02	/	-100 132,78
Fonctionnement	61 251,12	41 251,12	89 637,30	/	109 637,30
TOTAL	211 146,36	41 251,12	-160 390,72	/	9 504,52

Après avoir procédé à l'examen du compte de gestion 2019,

Il propose d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal établi par Madame le Receveur Municipal.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 3 : Compte de gestion 2019 Budget eau et assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget eau et assainissement de la commune établi par Madame le Receveur Municipal :

Résultats du compte de gestion 2019 :

Budget principal	Résultats à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration du résultat	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Investissement	39 527,84	/	69 055,58	/	108 583,42
Fonctionnement	267 481,37	/	-14 745,84	/	252 735,53
<b>TOTAL</b>	<b>307 009,21</b>	<b>/</b>	<b>54 309,74</b>	<b>/</b>	<b>361 318,95</b>

Après avoir procédé à l'examen du compte de gestion 2019,

Il propose d'approuver le compte de gestion 2019 du budget eau et assainissement établi par Madame le Receveur Municipal.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 4 : Compte administratif 2019 – Budget communal**

*Monsieur Raymond MASLO, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur quitte la salle et ne participe pas au vote de la question.*

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Maire qui présente les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement 2019 :

Dépenses :	836 117,11 €
Recettes :	925 754,41 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>89 637,30 €</b>
Résultats reportés 2018 :	61 251,12 €
Part affectée à l'investiss. 2019 :	41 251,12 €
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>109 637,30 €</b>

Résultats d'investissement 2019 :

Dépenses :	703 711,91 €
Recettes :	453 683,89 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>- 250 028,02 €</b>
Résultats reportés 2018 :	149 895,24 €
<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>-100 132,78 €</b>

**Résultat de clôture :** **9 504,52 €**

Après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2019, elle propose d'approuver le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion 2019 de Madame le Receveur Municipal du budget principal de la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

#### **Point 5 : Compte administratif 2019 – Budget eau et assainissement**

*Monsieur Raymond MASLO, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur quitte la salle et ne participe pas au vote de la question.*

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2019 du budget eau et assainissement établi par Monsieur le Maire qui présente les résultats suivants :

Résultats de fonctionnement 2019 :

Dépenses :	220 597,13 €
Recettes :	205 851,29 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>-14 745,84 €</b>
Résultats reportés 2018 :	267 481,37 €
<b>Résultat de fonctionnement :</b>	<b>252 735,53 €</b>

Résultats d'investissement 2019 :

Dépenses :	20 167,01 €
Recettes :	89 222,59 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>69 055,58 €</b>
Résultats reportés 2018 :	39 527,84 €
<b>Résultat d'investissement :</b>	<b>108 583,42 €</b>

**Résultat de clôture :** **361 318,95 €**

Après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2019, elle propose d'approuver le compte administratif 2019 conforme au compte de gestion 2019 de Madame le Receveur Municipal du budget eau et assainissement.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 6 : Taxe foncière – Locaux d’habitation**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose le report de ce point.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

### **Point 7 : Budget eau et assainissement – Annulation de titres sur exercices antérieurs**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l’assemblée qu’à la demande de la Trésorerie, il convient d’annuler des créances sur les rôles d’eau de 2013 à 2018 émises au nom de la société L’ALBA sur le budget eau et assainissement pour un montant de 7 486,72 € à l’article 6542.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

### **Point 8 : Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement que dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d’investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d’investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l’article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

A savoir :

- Chapitre 16 :	10 880,76 €
- Chapitre 20 :	4 073,86 €
- Chapitre 204 :	4 355,57 €
- Chapitre 21 :	72 779,47 €
- Chapitre 23 :	3 876,15 €
- Chapitre 26 :	62,50 €

Il demande au conseil municipal de l’autoriser à mandater les dépenses d’investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

### **Point 9 : Subvention de fonctionnement Office Municipal de Tourisme**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l’assemblée la demande faite par l’Office Municipal de Tourisme de l’Alpe du Grand Serre concernant le versement d’une partie de la subvention globale de fonctionnement pour 2020, cette somme d’un montant de 17 000 euros permettra à l’Office de Tourisme de faire face aux salaires et dépenses habituelles.

Il propose le versement d'une partie de la subvention de fonctionnement annuelle 2020 à l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre pour un montant de 17 000 € imputable à l'article 65737 du budget général 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 10 : Subventions aux associations**

*Monsieur Alain COLLAUD, directement concerné en qualité de membre de la Navette Mortillonne ne participe pas au vote.*

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle les demandes de subventions reçues pour les associations suivantes :

- La Navette Mortillonne,
- ADMR,
- Foyer de ski de Fond de Chantelouve,
- Ski Club Alpe du Grand Serre,
- Association Conte à la Clé.

Il propose d'attribuer les subventions 2020 aux associations comme suit :

- La Navette Mortillonne : 3 000 €
- ADMR : 200 €
- Foyer de ski de Fond de Chantelouve : 100 €
- Ski Club Alpe du Grand Serre : 1 000 €
- Association Conte à la Clé : 200 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### **Point 11 : Cotisations et adhésions 2020**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler certains abonnements et adhésions aux associations et fédérations pour l'année 2020, soit :

- France Bois et Forêt,
- MT2I - Médecine du Travail,
- Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM),
- Association des Maires de l'Isère,
- Association Nationale des Elus de Montagne,
- Fédération des Alpines.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 12 : Adoption rapport CLECT – Intégration Office de Tourisme Alpe du Grand Serre – Matheysine Tourisme**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, présente à l'assemblée les données du rapport CLECT adopté lors du conseil communautaire du 27 janvier 2020.

Ce rapport définit les conditions de cette reprise de compétence de l'Office de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre par Matheysine Tourisme.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, il a été convenu qu'une attribution de compensation de 60 000 € sera versé annuellement à la Communauté de Communes de la Matheysine dans le cadre du transfert de charges.

Il propose de délibérer en faveur de l'adoption du rapport CLECT pour une prise de compétence intercommunale conditionnée de l'Office de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre par Matheysine Tourisme à compter du 1er mars 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 13 : Travaux de terrassement et d'empierrement chemin de Champ Bacon - Autorisation**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée les projets de travaux de terrassement et d'empierrement sur le chemin de Champ Bacon.

Il propose de l'autoriser à entreprendre les démarches de demande de subventions concernant ces travaux de sécurisation.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 14 : Convention pluriannuelle de pâturage Grand Rif et Louvet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de pâturage avec Madame Astrid LESCURE, pour le pâturage d'une cinquantaine de caprins sur le secteur du Grand Rif et du Louvet.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 15 : Vote du taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 06 janvier 2020.  
Il propose à l'assemblée, de fixer le taux de 100 % pour tous les grades,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 16 : Validation du PIDA au 09/12/2019**  
**(Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches)**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de valider le PIDA (Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches) de la station de l'Alpe du grand Serre établi en date du 09/12/2019, modifiant les personnes habilitées pour les canons avalancheurs ainsi que pour le grenadage hélicoptère.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Points ajoutés à l'ordre du jour :**

**Point 17 : Budget communal - Annulation de titres sur exercice antérieur**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, indique à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie, il convient d'annuler des créances de 2013 émises au nom de la société L'ALBA sur le budget communal pour un montant de 934,69 € € à l'article 6542.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

**Point 18 : Convention pluriannuelle de pâturage secteur Cochettes**

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de pâturage avec Monsieur Joël VINCENT, pour le pâturage d'ovins sur le secteur des Cochettes.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à La Morte, le 11 février 2020

La Secrétaire de séance  
Marie-Noëlle DUCHAMP



Le Maire  
Raymond MASLO